

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 25 OCTOBRE 2021

Le 25 octobre deux mille vingt-et-un, à 21h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur Guy CAZALET, Maire de GABASTON.

Etaient présents : MM. Guy CAZALET, Guy BITAILLOU, Jean-Pierre BRITIS, Patrick CHAUVIN, Yannick CLAVERIE, Alain KOMPANITCHENKO, Bruno LERMANOU, Grégory PALENGAT, Patrick PAREDES, Mmes Pascale BESTI, Sandrine DUMARTIN, Fanny MARTHOU-DELALANDRE, Elisabeth POUTS.

Excusé : M. Frédéric CATHALOGNE.

Absente : Mme Stéphanie RELEA.

Secrétaire de séance : M. Yannick CLAVERIE.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 21h06.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 1^{er} octobre 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1 – tarifs et conditions de location du matériel communal

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune est régulièrement sollicitée pour des locations de matériel principalement des tables et des chaises. Il rappelle que les prêts aux associations des communes voisines étaient gratuits.

Il propose une location des tables et chaises à 30 € pour les particuliers et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le tarif et les conditions de locations.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de fixer le tarif de location des tables et chaises de la commune à 30 € pour les habitants de Gabaston **uniquement**. Pas de location aux particuliers résidant hors de la commune.

DECIDE de prêter gratuitement des tables et chaises aux associations de la commune ainsi qu'aux associations extérieures.

FIXE le montant de la caution à 150 € pour les habitants de Gabaston et à 500 € pour les associations extérieures. Pas de caution pour les associations de la commune.

2 – révision des tarifs de location des salles

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n° 5-1112/2017 du 11 décembre 2017 et délibération n° 3-1302/2019 du 13 février 2019 des tarifs avaient été décidés pour la location de la salle des fêtes et de la salle Ménusé.

Il propose les tarifs discutés en commission et demande à l'assemblée de se prononcer sur la révision de ces tarifs.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de fixer les tarifs de location de la **Salle des Fêtes (salle foyer + grande salle)** à **60 €** la journée et **80 €** le week-end (forfait du samedi matin au dimanche soir) pour les habitants de Gabaston.

DECIDE de fixer le tarif de location de la **Salle des Fêtes (salle foyer + grande salle)** à **200 €** la journée pour les particuliers extérieurs.

DECIDE de fixer le tarif de location de la **Salle des Fêtes (salle foyer + grande salle)** à **60 €** la journée pour les associations extérieures et à **30 €** pour les associations extérieures s'il s'agit uniquement d'une réunion.

DECIDE de ne plus louer la **Salle Ménusé** et de la réserver pour les réunions des associations du village uniquement.

FIXE la caution à **750 €** pour les habitants de Gabaston, à **1000 €** pour les particuliers et associations extérieurs pour les dégâts qui pourraient être occasionnés **PLUS** une caution de **250 €** pour le nettoyage des salles.

PRÉCISE que cette délibération annule et remplace les délibérations n° 5-1112/2017 du 11 décembre 2017 et délibération n° 3-1302/2019 du 13 février 2019.

3 – Décision modificative n° 1 au BP 2021

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative du budget afin de pouvoir réaliser certains travaux de voirie.

Décisions modificatives - COMMUNE DE GABASTON - 2021

DM 1 - Ajustements budgétaires

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
615231 (011) - Voiries	-4 000,00	74832 (74)- Attribution FDPTP	5 268,00
023 : Virement à section d'investissement	23 868,00	7381 (73) - Taxe additionnelle droits de mutation	14 600,00
Total dépenses :	19 868,00	Total recettes :	19 868,00

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
2152 (op 13) : Installations de voirie	23 868,00	021 : Virement de la section fonctionnement	23 868,00
Total dépenses :	23 868,00	Total recettes :	23 868,00

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les ajustements budgétaires évoqués ci-dessus.

AUTORISE le Maire à effectuer les virements conformément au tableau proposé ci-dessus.

Une quatrième délibération pour le don d'un défibrillateur était à l'ordre du jour mais nous sommes toujours en attente d'informations. IL s'agirait d'une démarche sociétale dans le cadre de la valorisation d'entreprise avec un don de défibrillateur, installation et maintenance comprises. Elle est donc reportée à un prochain conseil.

Questions diverses :

Décisions du Maire :

Un devis de remplacement de la porte de la boîte à livres sans livraison est présenté. Un devis de réparation de la deuxième porte est à demander.

Les acte en la forme administrative avec MM. LADEVEZE et PAULIEN sont en cours.

Concernant le dossier de M. PETRIAT et Mme RUIZ, ce sont eux qui choisissent le notaire (à leur charge).

Informations diverses :

Les travaux d'extension de réseau pour la propriété MOULIÉ sont OK. Le terrassement est fait. Reste à acquérir les deux parcelles triangulaires.

L'enfouissement du réseau par ETPM est débuté. Les tourets seront stockés à l'ancienne décharge et les gravats évacués par ETPM.

L'éclairage LED ne sera pas réalisé par le SDEPA cette année (soucis de fourniture du matériel). Sera prévu en 2022.

L'enfouissement du poste de l'école jusqu'à chez M. Morgado est reporté en 2022. Sera également reporté en 2022 le quartier Pébrocq.

Les trous Route de l'Etang, chemin Dous Balens et chemin du Moulin de Capbat ont été bouchés avec du fraisa. Les demandes de devis pour 2022 sont prévues.

Les travaux de la décharge sauvage sont terminés. Une convention pour l'entretien doit être passée avec M. BRITIS-BETBEDER.

Projet de centrale photovoltaïque : l'appel à manifestation d'intérêts paraîtra le 02/11/2021 pour une remise des offres le 03/12/2021.

Le Comité Technique Intercommunal doit être saisi avant le 16/11/2021 pour le temps de travail des agents de la collectivité suite à la loi pour le passage aux 35 heures.

*M*AIRIE DE *S*ABASTON

Urbanisme : réunion d'informations le 22 octobre 2021 avec les propriétaires qui ont des terrains urbanisables et qui risquent de perdre leur certificat d'urbanisme lors du passage au PLUi.

Aînés : 63 inscrits étaient présents au repas des aînés. Ils ont globalement apprécié.

Travaux école primaire : les plinthes sont posées. La peinture sera réalisée à compter du 15/11/2021.

Projet de rénovation appartement : un rendez-vous est prévu le 02/11/2021 à 18h00 avec la commission bâtiments et M. DELHEURE.

La tranchée pour le raccordement de l'eau de la Mairie est faite. En attente du plombier.

Le conseil d'école a eu lieu. Les sorties scolaires continuent.

Les enseignantes ont demandé la fermeture du coin d'herbe derrière l'école à côté de la maison de M. SECO pour une meilleure surveillance.

Des déchets sont de nouveau laissés à l'ancien point tri sur la RD7. Voir le SIECTOM.

La prochaine réunion de conseil municipal aura lieu le 20 décembre 2021 à 21h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h53.